

COMMUNIQUÉ DE PRESSE sur le **grand rendez-vous des francophones, le 20 mars 2022 à 14h au Panthéon, quartier latin de Paris.**

Le **Haut conseil international de la Langue française et de la Francophonie* (HCILFF)** transmet le message suivant :

Le peuple français et les peuples des pays et communautés de langue française de Belgique, Canada, Québec, Suisse et d'ailleurs

ACCUSENT

- **une oligarchie** mondialiste de viser une hégémonie universelle en épandant et imposant partout un anglais de commerce déculturant ;
- **trois institutions de l'Union** européenne : Commission, Parquet, Cour des Comptes, de s'en faire les instruments en **imposant– post-Brexit ! – l'anglais langue de travail unique** en leur sein, décisions violant les textes fondateurs de l'UE : Traité de Rome, Charte des Droits, Règlement des langues ; nos associations attendent que le **Président de la République** obtienne du Conseil de l'UE sous la présidence française le rétablissement d'un vrai pluralisme des langues : promesse écrite reçue de M. C. Beaune, Secrétaire d'État aux Affaires européennes ;
- **la Cour de Justice de l'Union** de **déni de justice** pour s'être déclarée *incompétente sur le fond*, déboutant notre association agréée qui la priait – preuves requises à l'appui - de sanctionner l'illégalité des trois décisions ; déni aggravé par le passage de fait du droit romain au droit coutumier anglo-saxon : le fait accompli illégal dure, fait jurisprudence, puis devient loi ("*common law*") : le remplacement de langue et celui de droit allant de pair, impérialement.
- **les gouvernements** français, belge, wallon, canadien, québécois, suisse, **de ne pas faire appliquer** leurs législations linguistiques : Constitution française (art. 2 et 87), lois Toubon (1994) et Fioraso (2013 pour l'enseignement supérieur trop en anglais) ; loi 101 au Québec...Et de laisser pervertir administrations, écoles et universités, par une idéologie et une novlangue américaines "déconstructrices" de l'histoire et de la langue de leur pays.
- **des tribunaux administratifs français : de complaisance coupable**, pour avoir débouté nos associations qui attaquaient des décisions illégales de ministères et d'universités, et s'être ainsi rendus complices du remplacement du droit français par une "*common law*" de fait ;
- **l'Élysée** (tout en le félicitant d'avoir adopté notre projet de Villers Cotterêts, lancé en 2001 du balcon du "Plaisir" de François 1^{er} !), **pour**, en même temps, **trop s'exprimer en anglais** (dès janvier 2017 à Berlin...), et pour avoir laissé son ministre appliquer l'instruction européenne sur les nouvelles cartes nationales d'identité, en ne traduisant la nôtre - significativement - qu'en anglais, alors que les Allemands, les Autrichiens et d'autres pays y ont ajouté le français à l'anglais ; nos associations soutiennent la volonté de l'Académie française d'"aller jusqu'au bout" - en Conseil d'État - pour faire enfin appliquer la loi.

Le **Haut Conseil international de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF)** invite donc les gouvernements cités à entendre le message de leur peuple et à appliquer la loi.

Il invite les Français et toutes personnes de langue française présentes à Paris le 20 mars, et voulant - pacifiquement mais clairement - rejeter l'arrachage de leur langue, et affirmer leur attachement à leur civilisation, à confluer dès 14h vers la Montagne Sainte Geneviève et le Panthéon pour un rassemblement-forum au-delà de toutes les opinions politiques, à y entendre nos appels, puis à suivre notre cortège dans le Quartier latin, haut lieu de l'humanisme et de l'universalisme européens, pour appeler ensemble à un urgent **sursaut civilisationnel**.

Au nom du Haut conseil, son secrétaire général **Albert Salon**, *ancien ambassadeur*

Contact : Avenir de la Langue française (ALF), 34 bis rue de Picpus - 75012 Paris - avenirlf@laposte.net

* Le HCILFF créé le 18 juin 2020 à Paris par nos associations de divers bords politiques, a pour membres 34 associations pour le français, dont 29 françaises, et 185 personnalités, dont 140 françaises. La liste en est jointe, ainsi qu'une note sur ses actions, pour les journalistes. Les demandes éventuelles d'autres personnes pourront être examinées par notre secrétariat.